

Promouvoir l'interprofessionnalité

Créée en 1992, la CCEF (Compagnie des conseils experts financiers) est un *think-tank* (un laboratoire d'idées) favorisant l'interprofessionnalité entre experts-comptables, avocats, notaires, conseils en gestion de patrimoine, entre autres, dans leurs missions liées aux opérations économiques et financières.

Elle rassemble 600 membres (dont quelques dizaines de conseillers en gestion de patrimoine) répartis sur la France et les Dom-Tom. Aujourd'hui présidée par André-Paul Bahuon, elle a une ambition de permettre de rassembler des originalités et l'interprofessionnalité pour former le cœur de l'expertise financière au bénéfice des entreprises et de l'économie nationale, avec notamment trois grands piliers qui sont l'évaluation et la transmission des entreprises, le développement et le financement des entreprises et le patrimoine. Ses missions sont de favoriser des rencontres ouvertes et variées, être l'observatoire et le laboratoire de l'interprofessionnalité à travers ses commissions de travail, et promouvoir la pratique interprofessionnelle, à travers des relations soutenues avec les acteurs institutionnels ou économiques et l'organisation de débats publics. La CCEF propose notamment un cursus de formation sur deux ans en matière de « Spécialisation en évaluation d'entreprises ». Un second cursus de formation de cinq jours est ouvert en matière d'évaluation des préjudices.



■ La convention de la CCEF

Le 19 novembre, la CCEF organise sa convention annuelle. Il s'agit notamment de présenter les avancées des travaux des différentes commissions de travail de l'association, et de revenir sur des sujets d'actualité relatifs aux professionnels du chiffre et du droit. Parallèlement, l'association met en place différentes conférences ou matinales sur des thématiques d'actualité, à Paris et en région, ainsi que son rendez-vous annuel de la conjoncture au bord d'une péniche, à Paris en septembre.

■ Les Assises de la CNCEF

Le 24 mars 2021, la CNCEF Patrimoine organise la neuvième édition de ses sixièmes Assises de la gestion de patrimoine et du conseil aux entreprises, ainsi que son assemblée générale. Environ 400 professionnels du chiffre et du droit participent à cette manifestation qui comprend également un espace dédié aux partenaires de la profession. Durant l'année, les associations organisent également des sessions de formation continue pour leur membre.

■ La convention CGPC

CGPC (association française des Conseils en gestion de patrimoine certifiés) devrait organiser sa convention nationale en juin.

■ L'assemblée générale de La Compagnie des CGP

L'association présidée par Philippe Feuille organise généralement son assemblée générale en juin. Elle est l'occasion de faire